

Séance ordinaire du 2 juillet 2019

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire le mardi deux juillet deux mille dix-neuf à neuf heures quarante-sept, à la salle du comité de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents: les membres du comité exécutif Serge Côté, Brigitte Duchesneau, Clément Genest et Janet Jones (partiellement), formant quorum sous la présidence du président Gilles Lehouillier.

Est absent : le membre du comité exécutif Guy Dumoulin.

Assistent à la séance : Christian Tanguay, directeur général adjoint – services administratifs, David Chabot, directeur par intérim du Bureau de la mairie

(partiellement), et Marlyne Turgeon, secrétaire.

---

#### **CE-2019-08-30**

##### **Adoption de l'ordre du jour**

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 2 juillet 2019.

---

#### **CE-2019-08-31**

##### **Approbation du procès-verbal de la séance du 25 juin 2019**

Il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 25 juin 2019.

---

#### **CE-2019-08-32**

##### **Besoins de main-d'œuvre à la Direction du service de police**

[Document d'aide à la décision GCH-2019-035](#)

Il est résolu d'autoriser les mouvements de main-d'œuvre à la Direction du service de police, tels qu'ils sont précisés en annexe à la fiche de prise de décision GCH-2019-035.

---

#### **CE-2019-08-33**

##### **Besoins de main-d'œuvre à la Direction des finances**

[Document d'aide à la décision GCH-2019-055](#)

Il est résolu d'autoriser les mouvements de main-d'œuvre à la Direction des finances, tels qu'ils sont précisés en annexe à la fiche de prise de décision GCH-2019-055.

---

#### **CE-2019-08-34**

##### **Affectation temporaire au poste de coordonnatrice à l'approvisionnement à la Direction de l'approvisionnement et lettre d'entente à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2927 SCFP, l'Association des cadres de la Ville de Lévis et un membre du personnel**

[Document d'aide à la décision GCH-2019-059](#)

Il est résolu d'affecter temporaire madame Pauline Demeule au poste cadre temporaire de coordonnatrice à l'approvisionnement à la Direction de l'approvisionnement, et ce, rétroactivement au lundi 17 juin 2019, et de conclure la lettre d'entente à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2927 SCFP, l'Association des cadres de la Ville de Lévis et un membre du personnel, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

---

**CE-2019-08-35****Adoption de la *Politique sur la santé et la sécurité au travail***  
[Document d'aide à la décision GCH-2019-060](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter la *Politique sur la santé et sécurité au travail* s'appliquant à l'ensemble des membres du personnel de la Ville, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision GCH-2019-060, et ce, en remplacement de la version précédente.

---

**CE-2019-08-36****Modification de la résolution CE-2019-05-58 « Autorisation à des membres du conseil de la Ville aux fins de leur participation à une activité au bénéfice de la Fondation école Marcelle-Mallet et aide financière à cet organisme »**

Il est résolu de modifier la résolution CE-2019-05-58 « Autorisation à des membres du conseil de la Ville aux fins de leur participation à une activité au bénéfice de la Fondation école Marcelle-Mallet et aide financière à cet organisme » par le remplacement, au deuxième alinéa, du montant de « 1 050 \$ » par le montant de « 1 825 \$ ».

---

**CE-2019-08-37****Adoption du Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil de la Ville RV-2016-15-99 et Règlement modifiant le Règlement RVCE-2016-16-16 intérieur du comité exécutif**  
[Document d'aide à la décision GRE-2019-170](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil de la Ville RV-2016-15-99, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision GRE-2019-170. Ce règlement a pour objet de permettre au président du comité exécutif d'autoriser un membre du conseil de la Ville à signer des contrats à sa place et de permettre au comité exécutif de déléguer à des fonctionnaires le pouvoir d'acquérir des immeubles ou des servitudes dans le cadre de la réalisation de projets inscrits au programme triennal des immobilisations.

Il est également résolu, sous réserve de l'entrée en vigueur du Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil de la Ville RV-2016-15-99, d'accepter en principe de modifier le Règlement RVCE-2016-16-16 intérieur du comité exécutif à cette fin.

---

**CE-2019-08-38****Aide financière à l'Association de soccer St-Étienne-de-Lauzon inc.**  
[Document d'aide à la décision GRE-2019-176](#)

Il est résolu d'accorder une aide financière de 400 \$ à l'Association de soccer St-Étienne-de-Lauzon inc., pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

---

**CE-2019-08-39**

**Autorisation à des membres du conseil de la Ville aux fins de leur participation à une activité au bénéfice du Patro de Lévis inc. et aide financière à cet organisme**

[Document d'aide à la décision GRE-2019-177](#)

Il est résolu d'autoriser les membres du conseil de la Ville Serge Côté, Steve Dorval, Ann Jeffrey et tout autre membre intéressé à participer à l'activité organisée au bénéfice du Patro de Lévis inc., le 23 août 2019 à Saint-Michel-de-Bellechasse, et à dépenser en conséquence un montant maximal équivalent au coût d'admission à cet événement.

Il est également résolu d'accorder une aide financière de 300 \$ à cet organisme, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

---

**CE-2019-08-40**

**Autorisation à des membres du conseil de la Ville aux fins de leur participation à une activité au bénéfice de Le club rotary de Lévis et aide financière à cet organisme**

[Document d'aide à la décision GRE-2019-178](#)

Il est résolu d'autoriser les membres du conseil de la Ville Janet Jones, Amélie Landry et tout autre membre intéressé à participer à l'activité organisée au bénéfice de Le club rotary de Lévis, le 10 juillet 2019 à Lévis, et à dépenser en conséquence un montant maximal équivalent au coût d'admission à cet événement.

Il est également résolu d'accorder une aide financière de 300 \$ à cet organisme, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

---

**CE-2019-08-41**

**Autorisation à des membres du conseil de la Ville aux fins de leur participation à une activité au bénéfice du Syndicat des employés municipaux de Lévis, section locale 2334 SCFP**

[Document d'aide à la décision GRE-2019-180](#)

Il est résolu d'autoriser les membres du conseil de la Ville Serge Côté, Isabelle Demers, Brigitte Duchesneau, Ann Jeffrey, Janet Jones, Fleur Paradis et tout autre membre intéressé à participer à l'activité organisée au bénéfice du Syndicat des employés municipaux de Lévis, section locale 2334 SCFP, le 6 juillet 2019 à Saint-Gilles, et à dépenser en conséquence un montant maximal équivalent au coût d'admission à cet événement.

---

**CE-2019-08-42**

**Aide financière à la Fondation jonction pour elle**

[Document d'aide à la décision GRE-2019-181](#)

Il est résolu d'accorder une aide financière de 1 500 \$ à la Fondation jonction pour elle, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

---

**CE-2019-08-43****Aide financière à la Corporation Charny revit**  
[Document d'aide à la décision GRE-2019-182](#)

Il est résolu d'accorder une aide financière de 1 500 \$ à la Corporation Charny revit, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

---

**CE-2019-08-44****Aide financière au Club bonne entente FADOQ Saint-Étienne-de-Lauzon**  
[Document d'aide à la décision GRE-2019-183](#)

Il est résolu d'accorder une aide financière de 1 500 \$ au Club bonne entente FADOQ Saint-Étienne-de-Lauzon, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

---

**CE-2019-08-45****Aide financière à Revitalisation village Saint-Nicolas**  
[Document d'aide à la décision GRE-2019-185](#)

Il est résolu d'accorder une aide financière de 750 \$ à Revitalisation village Saint-Nicolas, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

---

**CE-2019-08-46****Rapport mensuel des autorisations accordées aux membres du conseil de la Ville pour poser un acte dans l'exercice de leurs fonctions pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mai 2019**  
[Document d'aide à la décision GRE-2019-187](#)

Le rapport mensuel des autorisations accordées aux membres du conseil de la Ville pour poser un acte dans l'exercice de leurs fonctions pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mai 2019, est déposé, à titre d'information.

Il est résolu de déposer ce rapport à la prochaine séance du conseil de la Ville.

---

**CE-2019-08-47****Entente de partenariat à intervenir avec les Municipalités régionales de comté de la Nouvelle-Beauce, de Bellechasse, de Beauce-Sartigan, de l'Islet, de Montmagny, de Lotbinière, des Etchemins, des Appalaches et de Robert-Cliche concernant l'élaboration conjointe d'un projet de plan régional des milieux humides et hydriques et demande d'un crédit additionnel**  
[Document d'aide à la décision ENV-2019-018](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville :

- de conclure l'entente de partenariat à intervenir avec les Municipalités régionales de comté de la Nouvelle-Beauce, de Bellechasse, de

Beauce-Sartigan, de l'Islet, de Montmagny, de Lotbinière, des Etchemins, des Appalaches et de Robert-Cliche concernant l'élaboration conjointe d'un projet de plan régional des milieux humides et hydriques, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision ENV-2019-018, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution;

- d'accorder un crédit additionnel au montant de la subvention reçue aux postes budgétaires indiqués à cette fiche de prise de décision.

#### **CE-2019-08-48**

**Convention à intervenir avec la Fédération canadienne des municipalités concernant le versement d'une aide financière relative au projet d'évaluation du potentiel d'exploitation de l'aquifère de la rivière Pénin et demande de crédits additionnels**

[Document d'aide à la décision ENV-2019-021](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville:

- de conclure la convention à intervenir avec la Fédération canadienne des municipalités concernant le versement d'une aide financière relative au projet d'évaluation du potentiel d'exploitation de l'aquifère de la rivière Pénin, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision ENV-2019-021, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution;
- conditionnellement à la signature de cette convention, d'autoriser les crédits additionnels au montant maximal de 156 300 \$ aux postes de revenus et de dépenses indiqués à cette fiche de prise de décision, pour assumer les dépenses relatives aux coûts de réalisation de ce projet, ce montant correspondant à l'aide financière maximale à recevoir du *Programme de municipalités pour l'innovation climatique* de la Fédération canadienne des municipalités.

#### **CE-2019-08-49**

**Règlement modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement, Règlement modifiant le Règlement numéro 542 concernant la circulation et le stationnement de l'ex-Municipalité de Pintendre et Règlement modifiant le Règlement RV-2005-04-24 sur le stationnement en période hivernale**

[Document d'aide à la décision GEN-2019-066](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville :

- d'adopter le Règlement modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision GEN-2019-066. Ce règlement a pour objet de régir le stationnement sur une partie des rues du Bassin, Charles-Édouard et des Halles;
- d'adopter le Règlement modifiant le Règlement numéro 542 concernant la circulation et le stationnement de l'ex-Municipalité de Pintendre, tel qu'il est annexé à cette fiche de prise de décision. Ce règlement a pour objet de régir la limite de vitesse sur le chemin Saint-Roch;
- d'adopter le Règlement modifiant le Règlement RV-2005-04-24 sur le

stationnement en période hivernale, tel qu'il est annexé à cette fiche de prise de décision. Ce règlement a pour objet d'abolir deux dispositions concernant le stationnement en période hivernale sur une partie de la rue Déziel.

---

**CE-2019-08-50**

**Détermination de zone d'arrêt, installation de panneaux d'arrêts, enlèvement de panneaux d'arrêts, Règlement modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement, Règlement modifiant le Règlement numéro 221 concernant la circulation et le stationnement de l'ex-Ville de Lévis, Règlement modifiant le Règlement numéro 100-86 concernant la circulation, le stationnement des véhicules et la sécurité publique dans les limites de l'ex-Ville de Saint-Romuald, Règlement modifiant le Règlement numéro 523-96 sur la circulation et le stationnement des véhicules de l'ex-Ville de Saint-Romuald et Règlement modifiant le Règlement RV-2005-04-24 sur le stationnement en période hivernale**  
[Document d'aide à la décision GEN-2019-071](#)

Il est résolu :

- de déterminer une zone d'arrêt et décréter l'installation de panneaux d'arrêts à l'endroit suivant :
  - 411° sur la rue de l'Estran, à l'intersection de la rue de la Misaine, en direction nord-ouest et sud-est;
- de décréter l'enlèvement de panneaux d'arrêts à l'endroit suivant :
  - 21° sur le chemin de Pintendre, à l'intersection de la rue des Allonges, en direction nord et sud.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville :

- d'adopter le Règlement modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision GEN-2019-071. Ce règlement a pour objet de régir le stationnement sur une partie des rues Lauréat-Vallière, Ernest-Talbot, Saint-Omer, du Débarcadère et Charles-Rodrigue;
- d'adopter le Règlement modifiant le Règlement numéro 221 concernant la circulation et le stationnement de l'ex-Ville de Lévis, tel qu'il est annexé à cette fiche de prise de décision. Ce règlement a pour objet de régir la limite de vitesse sur une partie de la rue Jacques-Ferron;
- d'adopter le Règlement modifiant le Règlement numéro 100-86 concernant la circulation, le stationnement des véhicules et la sécurité publique dans les limites de l'ex-Ville de Saint-Romuald, tel qu'il est annexé à cette fiche de prise de décision. Ce règlement a pour objet de régir la limite de vitesse sur une partie du chemin du Fleuve;
- d'adopter le Règlement modifiant le Règlement numéro 523-96 sur la circulation et le stationnement des véhicules de l'ex-Ville de Saint-Romuald, tel qu'il est annexé à cette fiche de prise de décision. Ce règlement a pour objet de régir le stationnement de manière alternative dans le stationnement municipal situé à l'intersection du chemin du Fleuve et de la rue Saint-Jacques;

- d'adopter le Règlement modifiant le Règlement RV-2005-04-24 sur le stationnement en période hivernale, tel qu'il est annexé à cette fiche de prise de décision. Ce règlement a pour objet de régir le stationnement en période hivernale sur une partie de la rue de l'École.

---

**CE-2019-08-51****Financement de la dépense relative à la réalisation des travaux de réfection des infrastructures d'aqueduc, d'égout et de voirie sur les rues Théophile-Hallé et Noël (secteur Saint-Romuald)**

[Document d'aide à la décision GEN-2019-074](#)

Il est résolu de financer la dépense relative à la réalisation des travaux de réfection des infrastructures d'aqueduc, d'égout et de voirie sur les rues Théophile-Hallé et Noël (secteur Saint-Romuald) au montant maximal de 330 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2018-18-04.

---

**CE-2019-08-52****Promesse bilatérale de vente et d'achat à intervenir avec le Centre intégré de santé et de services sociaux Chaudière-Appalaches concernant l'acquisition du lot 5 604 229 du cadastre du Québec (rue Vincent-Chagnon, secteur Lévis), confirmation relative à l'utilisation de ce lot et financement afférent**

[Document d'aide à la décision INF-BI-2019-043](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'autoriser monsieur Jean Paquet, directeur des Infrastructures, à signer la promesse bilatérale de vente et d'achat à intervenir avec le Centre intégré de santé et de services sociaux Chaudière-Appalaches concernant l'acquisition du lot 5 604 229 du cadastre du Québec, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision INF-BI-2019-043, au prix de 400 000 \$, plus taxes applicables, sans la garantie légale et aux autres conditions prévues à cette promesse, d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution et de décréter que ce lot est affecté à l'utilité publique.

Il est également résolu de financer la dépense relative à l'acquisition de ce lot au montant de 422 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2017-16-61.

---

**CE-2019-08-53****Bail à intervenir avec la Coopérative de solidarité en habitation Espace Marie-Victorin concernant la location d'un espace à des fins communautaires, dans l'immeuble situé au 1365, route Marie-Victorin (secteur Saint-Nicolas)**

[Document d'aide à la décision INF-BI-2019-047](#)

Il est résolu de conclure le bail à intervenir avec la Coopérative de solidarité en habitation Espace Marie-Victorin concernant la location d'un espace à des fins communautaires, dans l'immeuble situé au 1365, route Marie-Victorin (secteur Saint-Nicolas), tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision INF-BI-2019-047, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

---



**CE-2019-08-54****Reconnaissance des organismes**[Document d'aide à la décision DVC-2019-005](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de reconnaître l'organisme suivant à titre d'organisme affinitaire :

- Société de réadaptation et d'intégration communautaire.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville de procéder à la résiliation de la reconnaissance de la Ville des organismes suivants :

- Le club rotary de Lévis;
- CPE La salopette inc.;
- Créateurs de paix;
- Centre coopératif de la petite enfance la chifonnelle;
- Loisirs de Bienville inc.;
- L'œuvre des loisirs de Christ-Roi, Lévis, inc.;
- Association radio expérimentale du sud de Québec A.R.E.S.;
- Centre de la petite enfance du bois joli inc.;
- Centre de la petite enfance la chat-maille;
- Centre de la petite enfance montessori de St-Jean-Chrysostome.

**CE-2019-08-55****Avenant à l'entente de développement culturel 2018-2020 à intervenir avec le ministre de la Culture et des Communications et demande de crédits additionnels**[Document d'aide à la décision DVC-ART-2019-012](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure l'avenant à l'entente de développement culturel 2018-2020 à intervenir avec le ministre de la Culture et des Communications, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DVC-ART-2019-012, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville d'accorder les crédits additionnels de 50 000 \$ aux postes de dépenses indiqués à cette fiche de prise de décision, afin de réaliser les projets assujettis à l'avenant pour les années 2019 et 2020, ce montant correspondant au montant additionnel de 50 000 \$ de la subvention provenant de de ministère, au poste indiqué à cette fiche de prise de décision.

**CE-2019-08-56****Convention d'aide financière à intervenir avec le ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du *Programme d'aide aux immobilisations pour la construction de locaux de danse et de musique au Centre culturel de Lévis* et financement afférent**[Document d'aide à la décision DVC-ART-2019-013](#)

Il est résolu de conclure la convention d'aide financière à intervenir avec le ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du *Programme d'aide aux immobilisations pour la construction de locaux de danse et de*

*musique* au Centre culturel de Lévis, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DVC-ART-2019-013, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Il est également de financer la dépense relative à ces travaux au montant maximal de 8 810 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2017-16-61.

#### **CE-2019-08-57**

##### **Demande de crédits additionnels et revenus de commandites additionnels pour l'événement *Quai de la relève - Surface 2019***

[Document d'aide à la décision DVC-ART-2019-014](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'accorder les crédits additionnels de 16 662 \$ au poste indiqué à la fiche de prise de décision DVC-ART-2019-014 pour la réalisation de la production de l'événement *Quai de la relève - Surface 2019*, ce montant correspondant aux revenus additionnels des commandites, au poste indiqué à cette fiche de prise de décision.

#### **CE-2019-08-58**

##### **Règlement décrétant des travaux de réfection de la surface de gazon synthétique d'un terrain de soccer ainsi qu'un emprunt et avenant au protocole d'entente à intervenir avec la Commission scolaire des navigateurs concernant l'aménagement sur un terrain de cette commission scolaire d'une surface de revêtement artificiel pour la pratique de différents sports dont le soccer, le football et le rugby**

[Document d'aide à la décision DVC-EQR-2019-008](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville :

- en vertu du premier alinéa de l'article 544 de la *Loi sur les cités et villes*, d'adopter le Règlement décrétant des travaux de réfection de la surface de gazon synthétique d'un terrain de soccer ainsi qu'un emprunt, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DVC-EQR-2019-008. Ce règlement a pour objet de décréter des travaux de réfection de la surface synthétique du terrain de soccer et football à l'école secondaire Les Etchemins, propriété de la Commission scolaire des navigateurs, ainsi qu'un emprunt n'excédant pas la somme de 1 379 000 \$ pour payer cette dépense, d'un terme de 15 ans, remboursable par une portion suffisante des revenus généraux de la Ville;
- de conclure l'avenant au protocole d'entente à intervenir avec la Commission scolaire des navigateurs concernant l'aménagement, sur un terrain de cette commission scolaire, d'une surface de revêtement artificiel pour la pratique de différents sports dont le soccer, le football et le rugby, tel qu'il est annexé à cette fiche de prise de décision, d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution, et ce, conditionnellement à l'entrée en vigueur de ce règlement d'emprunt prévoyant le financement de cette dépense.

#### **CE-2019-08-59**

##### **Crédits additionnels pour le paiement du matériel durable**

[Document d'aide à la décision DVC-SPO-2019-007](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'autoriser les crédits additionnels de 3 874 \$ au poste budgétaire indiqué à la fiche de prise de décision DVC-SPO-2019-007, pour le paiement du matériel durable, ce montant correspond à la subvention de 3 874 \$ provenant du *Programme d'assistance financière pour les initiatives locales et régionales* de l'Unité régionale de loisir et de sport de la Chaudière-Appalaches, au poste budgétaire indiqué à cette fiche de prise de décision.

---

**CE-2019-08-60**

**Aide financière au Tournoi de hockey atome de Lévis**

[Document d'aide à la décision DVC-SPO-2019-008](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'accorder au Tournoi de hockey atome de Lévis l'aide financière indiquée, selon les modalités de versement prévues en annexe à la fiche de prise de décision DVC-SPO-2019-008, afin de maintenir ses activités auprès de la population lévisienne.

---

**CE-2019-08-61**

**Affectation d'une somme provenant de la réserve pour la constitution d'un fonds d'autoassurance**

[Document d'aide à la décision FIN-2019-017](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'affecter au budget de fonctionnement un montant de 500 000 \$ provenant de la réserve financière pour la constitution d'un fonds d'autoassurance, et d'autoriser le directeur des Finances et trésorier à procéder, sur approbation préalable du directeur général, aux virements de fonds requis aux bénéficiaires des postes budgétaires de dépenses des directions concernées, afin de couvrir les dépenses relatives au traitement de réclamations en matière de responsabilité civile extracontractuelle ou pour toute autre dépense afférente à des litiges de toute nature impliquant la Ville.

---

**CE-2019-08-62**

**Demande visant la délivrance d'une autorisation pour le traitement des eaux usées située au 2775, rue de l'Etchemin (secteur Saint-Romuald)**

[Document d'aide à la décision URBA-SPI-2019-001](#)

Il est résolu de ne pas s'objecter à la demande présentée pour le traitement des eaux usées située au 2775, rue de l'Etchemin (secteur Saint-Romuald) au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, et en conséquence, d'autoriser la greffière à signer le certificat prévu à l'article 32.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* à l'égard de cette demande.

---

**CE-2019-08-63**

**Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de l'usage H10 habitation multifamiliale isolée (13 à 18 logements) et retrait de l'usage H11 habitation multifamiliale jumelée dans la zone H1132, rue Longwood, secteur Saint-Romuald)**

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2019-133](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2019-133. Ce Projet de règlement a pour objet :

- d'autoriser l'usage H10 habitation multifamiliale isolée (13 à 18 logements) dans la zone H1132 et de prévoir les normes applicables à cet usage;
- d'interdire l'usage H11 habitation multifamiliale jumelée dans la zone H1132.

**CE-2019-08-64**

**Adoption du Règlement RV-2019-19-15 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (modification d'une marge de recul latérale minimale, zone M0904, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)**

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2019-135](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV-2019-19-15 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2019-04-26.

**CE-2019-08-65**

**Adoption du Second projet de règlement RV-2019-19-25 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (modification du plan de zonage dans le secteur du Camping La relâche, secteur Saint-Romuald)**

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2019-136](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Second projet de règlement RV-2019-19-25 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2019-04-17.

**CE-2019-08-66**

**Adoption du Règlement RV-2019-19-07 modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement (cours d'eau et autres modifications)**

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2019-138](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV-2019-19-07 modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2019-02-25.

**CE-2019-08-67**

**Dépôt du rapport des réunions de la Commission consultative d'urbanisme**

**et d'aménagement de la Ville tenues les 24 avril et 27 mai 2019**

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2019-139](#)

Le rapport des réunions de la Commission consultative d'urbanisme et d'aménagement de la Ville les 24 avril et 27 mai 2019, est déposé, à titre d'information.

---

**CE-2019-08-68**

**Dépôt du rapport des assemblées publiques de consultation de la Commission consultative d'urbanisme et d'aménagement de la Ville les 30 avril et 7 mai 2019**

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2019-140](#)

Le rapport des assemblées publiques de consultation de la Commission consultative d'urbanisme et d'aménagement de la Ville des 30 avril et 7 mai 2019, est déposé, à titre d'information.

---

**CE-2019-08-69**

**Adoption du Règlement RV-2019-19-11 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandissement des zones M2563, M2567, H2569 et H2571 et ajout de dispositions particulières pour la zone M2566, près du boulevard Étienne-Dallaire entre le boulevard Alphonse-Desjardins et la rue Saint-Omer)**

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2019-145](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV-2019-19-11 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2019-04-25.

---

**CE-2019-08-70**

**Adoption du Second projet de règlement RV-2019-19-26 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajustements à la réglementation à la suite de l'entrée en vigueur du Règlement RV-2018-18-56 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement)**

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2019-146](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Second projet de règlement RV-2019-19-26 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, avec changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2019-04-18.

La modification apportée au Projet de règlement par le Second projet de règlement consiste au retrait de l'article 2 du Projet de règlement concernant le calcul de la hauteur minimale en étage d'un bâtiment.

---

**CE-2019-08-71**

**Adoption du Second projet de règlement RV-2019-19-27 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajustements à la**

**règlementation à la suite de l'entrée en vigueur du Règlement RV-2018-18-56 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement)**

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2019-147](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Second projet de règlement RV-2019-19-27 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2019-04-19.

---

**CE-2019-08-72**

**Adoption du Second projet de règlement RV-2019-19-28 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajustements à la réglementation à la suite de l'entrée en vigueur du Règlement RV-2018-18-56 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement)**

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2019-148](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Second projet de règlement RV-2019-19-28 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2019-04-20.

---

**CE-2019-08-73**

**Adoption du Second projet de règlement RV-2019-19-29 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajustements à la réglementation à la suite de l'entrée en vigueur du Règlement RV-2018-18-56 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement)**

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2019-149](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Second projet de règlement RV-2019-19-29 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, avec changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2019-04-21.

La modification apportée au Projet de règlement par le Second projet de règlement consiste au remplacement de « P80 » par « P800 » dans une note à la grille des spécifications de la zone M2564.

---

**CE-2019-08-74**

**Adoption du Second projet de règlement RV-2019-19-31 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de la classe d'usage C209 dans la zone C0950 près de l'intersection de la route Lagueux et de la route des Rivières, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)**

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2019-150](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Second projet de règlement RV-2019-19-31 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2019-04-23.

---

**CE-2019-08-75**

**Adoption du Second projet de règlement RV-2019-19-32 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajustements à la réglementation à la suite de l'entrée en vigueur du Règlement RV-2018-18-67 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement)**

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2019-151](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Second projet de règlement RV-2019-19-32 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, avec changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2019-04-24.

La modification apportée au Projet de règlement par le Second projet de règlement consiste au retrait du paragraphe 9 de l'article 5 du Projet de règlement visant la suppression d'une note relative aux usages Habitations à la grille des spécifications de la zone M2188.

**CE-2019-08-76**

**Adoption du Règlement RV-2019-19-30 modifiant le Règlement RV-2011-11-27 sur la construction (permettre les pieux vissés comme fondation de maisons mobiles)**

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2019-152](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV-2019-19-30 modifiant le Règlement RV-2011-11-27 sur la construction, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2019-04-22.

**CE-2019-08-77**

**Vente d'une partie du lot 6 310 465 du cadastre du Québec à Les boîtes RC inc. (terrain situé sur la rue Albert-Dion, secteur Saint-Nicolas), affectation du fruit de la vente et confirmation relative à l'utilisation de ce lot**

[Document d'aide à la décision DEV-2019-002](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'accepter l'offre d'achat de Les boîtes RC inc. d'une partie du lot 6 310 465 du cadastre du Québec, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2019-002, d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Les boîtes RC inc., d'affecter un montant de 124 406,05 \$ à la réserve financière pour le financement de dépenses relatives à la réalisation de travaux municipaux d'entretien, de réparation et d'amélioration des infrastructures municipales et des terrains industriels municipaux, situés dans les zones et parcs industriels et le solde du produit net de la vente à la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique et de confirmer que la partie du lot 6 310 465 de ce cadastre n'est plus affectée à l'utilité publique conditionnellement à sa vente.

**CE-2019-08-78****Entente à intervenir avec Desjardins Entreprises-Lévis-Lotbinière-Bellechasse concernant la gestion du *Fonds Desjardins entreprises* et demande de crédits additionnels**[Document d'aide à la décision DEV-2019-063](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure l'entente à intervenir avec Desjardins Entreprises-Lévis-Lotbinière-Bellechasse concernant la gestion du *Fonds Desjardins entreprises*, telle qu'annexée à la fiche de prise de décision DEV-2019-063, d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution, et d'autoriser les crédits additionnels aux postes de revenus et de dépenses liés à ce fonds, et ce, dès le versement de nouveaux fonds, le cas échéant.

---

**CE-2019-08-79****Attribution du contrat pour la fourniture de services professionnels pour l'élaboration d'un plan directeur d'égout pluvial pour l'arrondissement de Desjardins**[Document d'aide à la décision APP-2019-087](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat pour la fourniture de services professionnels pour l'élaboration d'un plan directeur d'égout pluvial pour l'arrondissement de Desjardins (appel d'offres 2019-55-56), à Lasalle | NHC inc., aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 121 990 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

---

**CE-2019-08-80****Attribution du contrat pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour le réaménagement de la rue de Bernières (secteur Saint-Nicolas)**[Document d'aide à la décision APP-2019-091](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour le réaménagement de la rue de Bernières (secteur Saint-Nicolas), (appel d'offres 2019-55-47), à Pluritec ltée, aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 468 166,07 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

---

**CE-2019-08-81****Modification du contrat pour les travaux de réfection à la bibliothèque Pierre-Georges-Roy**[Document d'aide à la décision APP-2019-092](#)

Il est résolu de modifier le contrat pour les travaux de réfection à la bibliothèque Pierre-Georges-Roy (appel d'offres 2016-50-73), attribué par la résolution CV-2016-08-29, au montant de 140 670,37 \$, avant TPS et TVQ, selon l'avis de modification annexé à la fiche de prise de décision APP-2019-092, étant donné que cette modification constitue un accessoire au contrat accordé et qu'elle ne change pas la nature de celui-ci, suivant les motifs indiqués en annexe à cette fiche de prise de décision.



---

**CE-2019-08-82****Cession du contrat pour la fourniture et la livraison de pièces et d'accessoires d'égout en fonte, en plastique, en polyéthylène et de membranes**

[Document d'aide à la décision APP-2019-094](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'autoriser la cession du contrat pour la fourniture et la livraison de pièces et d'accessoires d'égout en fonte, en plastique, en polyéthylène et de membranes (appel d'offres 2017-50-06), attribué par la résolution CV-2017-03-12 le 27 mars 2019, à Réal Huot inc., à Les produits municipaux (QC), division de Corix.

---

Le membre du comité exécutif Janet Jones quitte son siège.

---

**CE-2019-08-83****Acquisition par expropriation du lot 5 631 921 du cadastre du Québec (secteur Saint-Nicolas) et financement afférent**

[Document d'aide à la décision DEV-2019-009](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'acquérir par voie d'expropriation à des fins de développement industriel une partie du lot 5 631 921 du cadastre du Québec, d'une superficie de 1 647,8 mètres carrés, telle qu'elle est montrée sur le plan préparé par monsieur François Harvey, arpenteur-géomètre, sous le numéro 5 155 de ses minutes, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2019-009, et d'autoriser la procureure ou le procureur mandaté à cet effet à entreprendre les procédures d'expropriation de cet immeuble et à signer tout document à cet effet.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville de financer la dépense relative à cette acquisition et les frais afférents au montant maximal de 86 700 \$, à la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique

---

**CE-2019-08-84****Acquisition par expropriation des lots 5 613 481 et 5 061 875 du cadastre du Québec (secteur Saint-Nicolas) et financement afférent**

[Document d'aide à la décision DEV-2019-022](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'acquérir par voie d'expropriation à des fins de développement industriel le lot 5 061 875 du cadastre du Québec, d'une superficie de 133 658,8 mètres carrés, telle qu'elle est montrée sur le plan préparé par monsieur François Harvey, arpenteur-géomètre, sous le numéro 5 155 de ses minutes, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2019-022, et d'autoriser la procureure ou le procureur mandaté à cet effet à entreprendre les procédures d'expropriation de cet immeuble et à signer tout document à cet effet.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville d'acquérir par voie d'expropriation à des fins de développement industriel le lot 5 613 481 de ce cadastre, d'une superficie de 14 223,1 mètres carrés, telle qu'elle est montrée sur

le plan préparé par monsieur François Harvey, arpenteur-géomètre, sous le numéro 5 155 de ses minutes, telle qu'elle est annexée à cette fiche de prise de décision, et d'autoriser la procureure ou le procureur mandaté à cet effet à entreprendre les procédures d'expropriation de cet immeuble et à signer tout document à cet effet.

Il est enfin résolu de recommander au conseil de la Ville de financer la dépense relative à ces acquisitions et les frais afférents au montant maximal de 1 551 500\$, à la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique

---

#### **CE-2019-08-85**

**Demande de financement à Développement économique Canada pour le projet de *Carrefour d'innovation et d'entrepreneuriat de Lévis***  
[Document d'aide à la décision DEV-2019-106](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'autoriser le directeur de la Direction du développement économique et de la promotion à présenter une demande de financement à Développement économique Canada pour le projet de *Carrefour d'innovation et d'entrepreneuriat de Lévis*.

---

#### **CE-2019-08-86**

**Approbation du Règlement numéro 155 autorisant un emprunt à long terme de 150 000 \$ pour le financement de travaux d'infrastructures électriques préalables à l'électrification de la flotte d'autobus entreposés au Centre d'opérations, 1100, rue Saint-Omer, Lévis, de la Société de transport de Lévis**  
[Document d'aide à la décision INF-2019-007-R-1](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'approuver le Règlement numéro 155 autorisant un emprunt à long terme de 150 000 \$ pour le financement de travaux d'infrastructures électriques préalables à l'électrification de la flotte d'autobus entreposés au Centre d'opérations, 1100 Saint-Omer, Lévis, de la Société de transport de Lévis, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision INF-2019-007-R-1.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville d'accepter le mandat confié par cette société de procéder aux appels d'offres requis pour l'exécution des travaux d'infrastructures électriques.

---

Le membre du comité exécutif Janet Jones reprend son siège.

---

Les membres du comité exécutif abordent divers sujets.

---

**CE-2019-08-87**

**Levée de la séance**

La séance est levée à 11 h 41.

---

Gilles Lehouillier, président  
du comité exécutif

---

Marlyne Turgeon, secrétaire  
du comité exécutif

---